

Certification Bright Langage en anglais

RS7627 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	136
Formacode(s)	15234
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	26/06/2026
Date d'échéance	26/06/2031

Certificateur(s)

MAHONEY TRAINING CONSULTANTS · SIRET : 37877320400037

Partenaires habilités

211 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 211 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ABC FORMATION CONTINUE	79121316800028	Former et organiser l'évaluation
ABL TRAINING	98335225300014	Former et organiser l'évaluation
ACPF	90878064600018	Former et organiser l'évaluation
ACTING & SPEAKING	93085271000019	Former et organiser l'évaluation
ACTUA FORMATIONS	48441024600025	Former et organiser l'évaluation
ADDL	82250540000033	Former et organiser l'évaluation
ADELINE PALOC	80300229400038	Former et organiser l'évaluation
A.D.L.	79321779500012	Former et organiser l'évaluation
AD'ON FORMATION	84194378000020	Former et organiser l'évaluation
AHMED NADHIR BEN BRAHAM	89534051100040	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 211 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs7627-certification-bright-langage-en-anglais/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Objectifs et contexte de la certification

La certification évalue les quatre compétences fondamentales du CECRL : compréhension écrite, compréhension orale, expression écrite, expression et interaction orale. Elle couvre les niveaux A2 à C2 et mesure la capacité d'action immédiate dans des situations professionnelles réelles : traiter une documentation technique, suivre une réunion multinationale, rédiger un compte-rendu, négocier avec un interlocuteur étranger.

Le dispositif s'adresse aux professionnels actifs dont l'activité nécessite l'usage de l'anglais : fonctions commerciales et marketing, métiers techniques, fonctions support, postes managériaux. Ces professionnels interviennent dans des secteurs internationalisés ou collaborent avec des parties prenantes étrangères. La certification leur permet de sécuriser leur employabilité, de faciliter leur mobilité interne ou externe, et d'accéder à des fonctions internationales.

Le référentiel maintient une exigence forte sur la structure de la langue et valide l'interaction orale en temps réel. Son

positionnement généraliste préserve la mobilité transversale des titulaires entre secteurs d'activité. La certification constitue un outil de reconnaissance objective.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences attestées

- Compréhension écrite : analyser un document écrit en anglais, en s'appuyant la syntaxe, la grammaire et le vocabulaire du texte, afin d'exploiter les informations et déterminer les opérations à réaliser en contexte professionnel
- Compréhension orale : analyser une intervention orale ou discussion en anglais, en s'appuyant sur la syntaxe, la grammaire et le vocabulaire du discours, afin d'exploiter les informations et déterminer les opérations à réaliser en contexte professionnel
- Expression écrite : rédiger un texte en anglais, en appliquant les règles syntaxiques, grammaticales et lexicales d'usage, afin d'exprimer une position, analyse ou recommandation argumentée à destination d'un public en contexte professionnel
- Expression et interaction orale : échanger à l'oral en anglais avec un ou des interlocuteur(s) en temps réel en anglais, en appliquant les règles syntaxiques, grammaticales et lexicales d'usage et en utilisant la tonalité, le rythme, la prononciation et l'articulation adaptés, afin de transmettre des informations et résoudre des situations professionnelles

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les compétences en anglais professionnel ne font l'objet d'aucune réglementation d'activité.

Le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) structure le dispositif en établissant une échelle de compétences de A1 à C2, massivement adoptée par le marché du travail. Ce référentiel ne constitue pas une norme réglementaire mais un standard utilisé spontanément par les employeurs.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Niveau linguistique : niveau A1 minimum en anglais, vérifié par une évaluation pré-formative obligatoire (test Bright Language ou évaluation de l'organisme de formation).
- Besoin professionnel : justifier d'une nécessité de pratiquer l'anglais dans ses activités professionnelles (recrutement en cours, évolution de poste, retour à l'emploi, élargissement des activités, nouveaux projets à dimension internationale).

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Aucun

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Composition du jury de la délivrance de la certification :

Le jury de certification est composé de deux membres minimum : un membre interne (responsable pédagogique de Bright Language) et un membre externe (enseignant de langue maternelle anglaise).

Base légale

Date de décision	26/06/2026
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	26/06/2031
Date de dernière délivrance possible	26/12/2031

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
-------	-----------	----------	------------------	--------------

2025	962	—	—	—
2024	802	—	—	—
2023	403	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS6663

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Certification BL en Anglais - Bright Language FR

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7627/>

Où se former

Formations référencées	1 567
Organismes	131
Régions couvertes	18
Prix indicatif	343 € – 7 600 €
Durée	10 – 168 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	112
Parcours menés à terme	4
Taux d'achèvement	4 %
Période	07/2026 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	99
Montant total engagé	141 825 €
Coût moyen par dossier	1 433 €
Durée moyenne	25 h
Période	07/2026 – 08/2026
France compétences	91 %
Reste à charge titulaire	8 %
Entreprise	1 %

Compte d'engagement citoyen	0 %
-----------------------------	-----

OPCO	0 %
------	-----

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.